



Voici à nouveau que les vacances se terminent et la reprise (du travail) est incontournable.

Des vacances sur fond de crise économique et de grippe (A H1N1).

Difficile de faire le vide dans de telles conditions d'incertitude sur l'évolution de ces deux phénomènes perturbants, dramatiques pour ceux qui perdent ou attendent un emploi.

Concernant la grippe, il semblerait à entendre le gouvernement et les médias très loquaces sur le sujet, que nous sommes prêts. Les vaccins arrivent et tout est organisé pour faire face. Notre commune a dû mettre au point un plan de continuité du service communal et attend les instructions qui seront données par la préfecture en cas de prolifération du virus dans notre région.

Pour ce qui est de la crise, il semblerait que le tapage justifié ou non autour de la grippe, lui rende service car nous en entendons moins parler. Pourtant, déjà, le secteur bancaire se porte mieux et distribue des primes aux traders pour reprendre les spéculations à l'origine du crash.

Dommage, personne ne pense à inventer un vaccin, sous forme de loi, pour lutter contre ce fléau social en pleine pandémie qu'est le sacrifice de l'homme et du respect de la vie au profit de l'argent sans aucune morale.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Travaux d'été :

- Chacun a pu constater que le chantier des locaux techniques est bien avancé. Le gros œuvre est terminé et l'aménagement intérieur est en cours.
- Le nouvel abribus, aux normes pour les personnes à mobilité réduite, est prêt pour la rentrée scolaire.
- La route de Chaux est terminée et certaines reprises de chaussées effectuées. Il reste encore quelques rues à traiter.

Un nouveau projet :

Nous l'avions annoncé lors de la campagne électorale, un de nos souhaits était l'aménagement de l'étage de la mairie actuellement inutilisé.

Diverses hypothèses ont été discutées au sein du Conseil et des commissions et c'est finalement le principe de la création de 2 petits logements qui devrait être soumis aux voix lors d'un prochain Conseil Municipal.

Ainsi, nous disposerions de 2 appartements à louer à de jeunes couples de la commune ou à des couples ne souhaitant plus entretenir une grande maison mais désireux de rester au village.

Nous vous informerons dans le prochain Flash info de l'évolution de ce projet.

Aménagement sécuritaire du CD 13 :

La consultation de bureaux d'études devrait être lancée cet automne selon des principes d'aménagements en concordance avec la première partie. Le vécu permettra des améliorations de conception pour cette 2^{ème} tranche qui devrait être réalisée en 2011/2012.

Assainissement :

Nous rappelons aux propriétaires raccordables au réseau d'assainissement réalisé en 2007 qu'ils ont jusqu'au 16 octobre 2009 pour profiter d'une taxe de raccordement à 610 € au lieu de 1 500 €.

Taxe d'habitation 2009 :

Les avis d'impositions vont bientôt arriver. Vous constaterez une hausse limitée à 1% de la part communale, votée lors du conseil municipal du 20 mars 2009.

Il n'y avait pas eu de hausse en 2008 malgré une augmentation sensible des prix des matières premières. Nous avons considéré que compte tenu du contexte économique actuel frappant les familles, nous ne pouvions pas répercuter l'ensemble de ces augmentations, la taxe d'habitation de Lachapelle sous Chaux se situant déjà au dessus de la moyenne départementale.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) a été approuvé par son arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2005.

Pour les communes à risques, ce dossier est décliné par le Préfet en un « Porter à connaissance » pour chaque commune concernée par un ou plusieurs risques.

A partir de ces documents qui analysent les risques sur notre commune, nous avons élaboré le Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie.

Celui-ci précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

A quels risques notre commune est-elle soumise ?

- risques naturels :
 - a) risques d'inondation (P.P.R.I approuvé par arrêté préfectoral du 14 septembre 1999)
 - b) risques sismiques : comme l'ensemble du département notre commune est classée en zone sismique S1 b.
- risques technologiques :
 - Risques transport de matières dangereuses.

Plan de continuité de l'activité communale :

Comme chaque collectivité et à la demande des services de l'état, notre commune a élaboré son plan de continuité de l'activité communale en cas de pandémie de grippe A (H1N1).

Il est également consultable en mairie.

Par ailleurs à la rentrée scolaire chaque enfant recevra un document de recommandations de gestes préventifs simples.

Virade de l'espoir :

L'association « Vaincre la Mucoviscidose » nous demande de vous informer qu'elle organise la « virade de l'espoir » le 27 septembre prochain sur le Territoire de Belfort.

Associations ou particuliers, n'hésitez pas à y participer.

Journée Nationale des aveugles :

L'association Valentin Haüy de Belfort nous demande de vous informer qu'une collecte aura lieu les 3 et 4 octobre 2009.

Transport en commun OPTYMO :

Lors de l'élaboration du projet OPTYMO, faute de participation de notre commune, nos besoins n'ont pas été suffisamment pris en compte.

De petites améliorations ont été concédées mais restent insuffisantes. Pour pouvoir obtenir plus, il faut en justifier le besoin, alors n'hésitez pas à utiliser ce qui existe :

- ligne régulière – horaires

Aller : arrêt église : 7 h 18 - arrêt route de Sermamagny : 7 h 19

du lundi au vendredi : arrêt église : 13 h 23 - arrêt route de Sermamagny : 13 h 24

Retour : arrêt route de Sermamagny : 12 h 37 – 17 h 39 – 18 h 39 (période scolaire)

arrêt église : 12 h 38 – 17 h 40 – 18 h 40 (période scolaire)

- transports scolaires
- transport à la demande (TAD)
- transport de personnes à mobilité réduite (PMR)
- services spéciaux

OPTYMO est aussi un moyen de transport plus écologique et surtout plus économique avec un tarif de seulement 0,80€ le trajet et des coûts mensuels plafonnés à 31 € (tarif normal) ou 9 € (tarif réduit).

Pour bénéficier des services OPTYMO, il suffit de demander gratuitement le Pass OPTYMO qui vous permet d'obtenir les meilleurs tarifs. Des tickets bus sont également disponibles dans les relais OPTYMO pour un jour, une semaine ou 10 voyages selon vos besoins. Plus de renseignements au 0 800 304 863 (numéro vert) ou sur www.optymo.fr .

Retrouvez tous les numéros de Flash Info, les compte-rendus des Conseils sur www.lachapelle-sous-chaux.com



Déclaration des mini-motos et mini-quads :

Le décret d'application n°2008-1455 du 30 décembre 2008 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 2 juin 2009, prévoit les modalités de déclaration et d'identification des engins en question (cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur, dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h et qui ne sont pas soumis à réception, c'est-à-dire qui ne sont pas conçus et autorisés pour circuler sur la voie publique).

A compter de cette date, les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé, soit jusqu'au 3 décembre 2009. Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 2 juin, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

Le formulaire CERFA de déclaration est téléchargeable en ligne sur le site www.mon.service-public.fr. Des formulaires sont également disponibles au secrétariat de la mairie.

Eco-point :

Nous vous rappelons qu'un service de déchetterie mobile permet à chacun de se débarrasser de ses encombrants. (Matériels et matériaux non ramassés par le service de collecte des ordures ménagères).

Ce service a lieu 1 à 2 fois par mois à l'ECO-POINT, route de Chaux.

Un calendrier a été distribué en début d'année avec les agendas de la Communauté de Communes. Si vous l'avez égaré, téléphonez en mairie pour vous renseigner.

Toute personne déposant des encombrants en dehors des dates de dépôt s'expose à une amende. L'employé communal ne pouvant passer son temps à ramasser les dépôts sauvages. Merci de votre compréhension.

Votre calendrier d'activités :

- le 13 septembre, l'association du Tennis Club organise le vide grenier en collaboration avec le comité animation ;
- le 13 septembre également : journée portes ouvertes à l'aéro-club de Chaux ;
- le 20 septembre, journée portes ouvertes pour les habitants de Lachapelle sous Chaux au musée Gantner ;
- le 17 octobre, le Club des Chaperottes organise son loto, réservez votre soirée ;
- le 7 novembre, soirée friture ;
- le 13 décembre, repas des anciens du village ;
- le 19 décembre, Noël des enfants ;
- le 31 décembre, le repas de la Saint Sylvestre.

Activités extra-scolaires :

Notre commune bénéficie de l'organisation d'activités proposées par le Centre Socio Culturel de la Haute Savoureuse, dont les locaux sont à Giromagny.

N'hésitez pas à vous en rapprocher pour inscrire vos enfants dans les nombreuses activités proposées

Par ailleurs, si vous souhaitez inscrire vos enfants dans un cursus musical, sachez que cela est possible à l'école de musique de Rougegoutte. Renseignez-vous en mairie de Rougegoutte ou dans notre mairie

Sachez enfin, que les activités Tennis de Table et échecs reprendront la 2^{ème} semaine de septembre, les inscriptions sont à faire auprès du Président du Club de Tennis, monsieur Christian PROST, 8 rue du Moulin.

Une section danse moderne devrait voir le jour. Les personnes intéressées par cette activité sont priées de prendre contact directement avec Christian PROST, 8 rue du Moulin.

Ordures Ménagères :

Nous ne triions pas assez nos ordures ménagères. 226,08 Kg d'ordures ménagères ont été collectées en 2008 par habitant dans notre commune (contre 98,63 Kg pour Bourg sur Châtelet par exemple). Si nous voulons éviter une trop grande augmentation de la taxe de collecte des O.M. **il faut trier plus** (carton, papier, verre, plastique, tetra-brick) **et composter**. (voir le détail de la collecte 2008 au dos)

Limitation provisoire de l'usage de l'eau :

Considérant la situation hydraulique actuelle les préfets du Doubs et du Territoire de Belfort ont pris un arrêté le 1er septembre 2009 limitant à titre provisoire :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules ;
- le remplissage des piscines privées existantes, sauf lors de la première mise en eau des piscines et bassins en construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8 heures à 20 heures (les jardins potagers ne sont pas concernés).

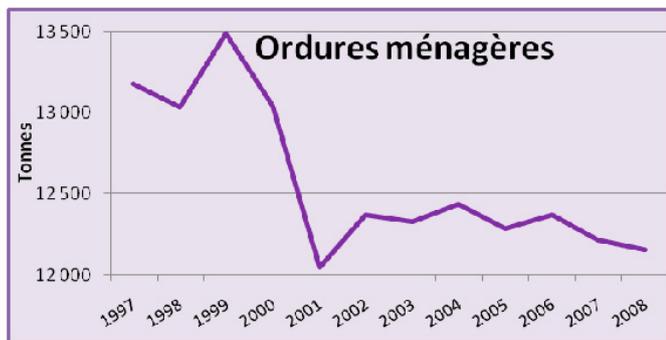
Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits. Elles ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau des réserves artificielles constituées préalablement à la publication de l'arrêté.

La durée d'application de ce dernier est de 3 mois à compter du 1er septembre 2009, elle pourra être modifiée, abrogée ou prolongée en fonction des situations météorologique et hydraulique.

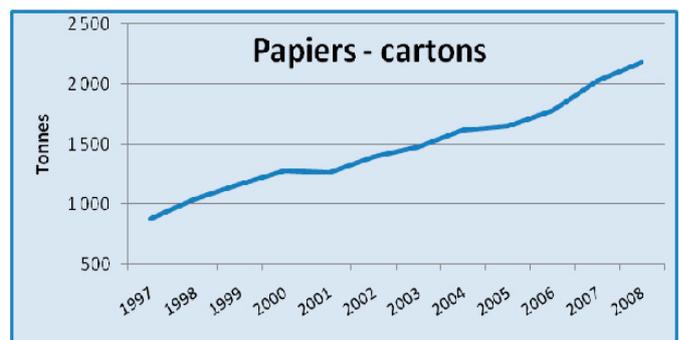
L'arrêté complet est affiché en mairie.

Le tonnage des ordures ménagères diminue sensiblement :

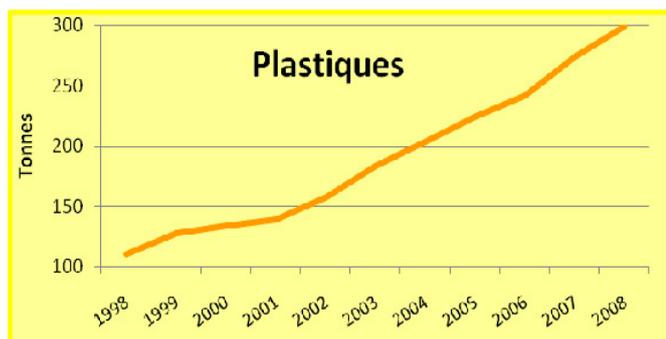
Comme il est mis en évidence dans les graphiques qui suivent, vous constaterez qu'en 2008, le tonnage des ordures ménagères diminue sensiblement alors que celui du plastique et du papier-carton est en augmentation constante. Le tonnage du verre quant à lui stagne.



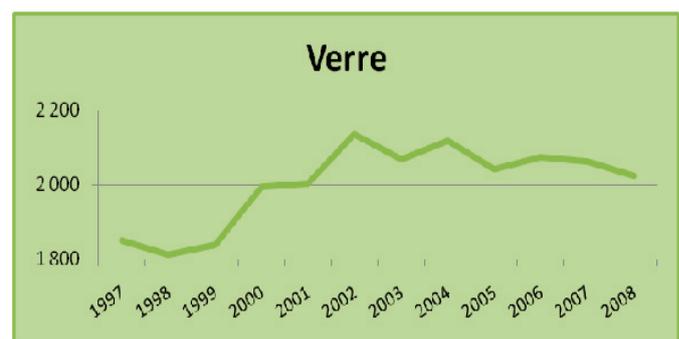
Les 12 152 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2008 par le SICTOM ont été traitées à l'usine d'incinération du SERTRID à Bourgone (90).



Les 2 070 tonnes de papiers collectées en 2008 ont été recyclées par OTOR Papeterie du Doubs.



En 2008, les 298 tonnes de plastique ont été recyclées par Valorplast (88).



En 2008, 2 025 tonnes de verre ont été recyclées par OI Manufacturing (88).

Poids collectés en Kg par habitant et par an (extrait sur 66 communes du SICTOM de la zone sous-vosgienne)

Commune	Kg/hab/an				DECHETERIES		
	O.M	Verre	Plastique	Papier	Nbre apporteurs		Kg/hab/an
					Fixe	Mobile	Mobile
Lachapelle/Chaux	226,08	39,78	4,50	43,99	281	226	15,67
Moyenne générale	255,60	42,59	6,29	43,56			33,11

Pour les prochaines années, le Grenelle de l'Environnement impose aux communes d'appliquer la redevance incitative : chaque famille se verra alors facturer le volume des déchets qu'elle produit.